

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC

Département fédéral de l'économie, de la for-
mation et de la recherche DEFR
3003 Berne

Brugg, le 16 janvier 2024

Responsable : Marion Zufferey
Secrétariat : Jeannette Saurer
Document : 240116_Contribution Confédération
développement territoire 24-31.pdf

Par courriel à :

aemterkonsultationen@are.admin.ch

Consultation : Politique des agglomérations et Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne : Contribution de la Confédération à un développement cohérent du territoire 2024-2031

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 2 novembre dernier, vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et nous vous en remercions.

Considérations générales

L'Union suisse des paysans (USP) représente les intérêts des familles paysannes. Elle est donc naturellement concernée par la politique relative aux espaces ruraux et aux régions de montagnes (PERM), car ces zones sont cruciales pour l'activité agricole, et les politiques qui y sont liées l'impactent directement.

L'USP salue les mesures visant à améliorer la qualité de vie dans l'espace rural et les régions de montagne ainsi que celles ayant pour objectif d'augmenter leur attractivité et leur compétitivité. Pour cela, il est primordial que ces zones bénéficient d'infrastructures et de services répondant aux besoins de la population et des entreprises locales.

L'USP est favorable aux mesures encourageant les initiatives pour la production d'énergie renouvelables (objectifs 3 et 4), pour autant que celles-ci n'entravent pas la production agricole et que les mesures de compensation ne se fassent pas au détriment de la surface agricole, surfaces d'estivage y compris.

L'USP est également attentive à l'évolution de la politique des agglomérations (AggloPol), car de nombreuses surfaces agricoles se situent en périphérie. Elle s'oppose cependant, aux projets d'aménagement d'espace de détente, d'activité physique ou de loisirs (objectif 3) qui empiètent sur des surfaces utilisées à des fins agricoles.

Réponses aux questions posées

- **Soutenez-vous la nouvelle orientation des deux politiques : une vision commune avec des objectifs communs mais également spécifiques et un plan d'action unique pour les différents espaces**

Oui. Une vision commune est primordiale pour un développement cohérent du territoire. Parallèlement, il est important que les catalogues de mesures pour les deux politiques restent indépendants. L'USP estime donc qu'il est préférable d'élaborer un plan d'action propre à chaque espace.

- **Considérez-vous la vision avec les objectifs comme un cadre d'orientation pertinent – tant pour les politiques sectorielles que pour votre organisation ? Les principaux défis des agglomérations, des espaces ruraux et des régions de montagne sont-ils abordés selon vous ?**

Oui, la vision est un cadre d'orientation important, notamment pour les politiques sectorielles et pour les trois niveaux de l'État.

- **Les nouvelles mesures du plan d'action – Rendre visible la contribution des politiques sectorielles aux objectifs de la Politique des agglomérations et de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne ; Transfert des expériences des projets modèles ; Avenir pour les régions (AveniR) – offrent-elles un complément utile aux mesures et instruments déjà existants ? Offrent-elles un potentiel de promotion d'un développement cohérent dans les agglomérations ainsi que dans les espaces ruraux et les régions de montagne ?**

L'USP soutient la mesure visant à rendre visible la contribution des politiques sectorielles aux objectifs de la Politique des agglomérations et de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne. Certaines politiques sectorielles ont d'importantes répercussions sur le développement territorial. Les mettre en évidence permet un meilleur alignement des politiques sectorielles sur les objectifs des politiques régionales et facilite l'identification d'éventuels besoins d'action. Cependant, la participation des politiques sectorielles au développement cohérent du territoire doit être accentuée, en insistant sur la nécessité de mettre en place des mesures concrètes dans le cadre des plans d'action.

L'USP soutient la mesure du transfert des expériences des projets modèles qui permet aux régions avec des défis similaires de profiter des connaissances acquises. Cependant, elle juge le potentiel de cette mesure plutôt faible car elle prévoit un transfert dans 5 à 8 communes ou régions seulement alors que de nombreuses communes ou régions font face à des défis semblables.

L'USP soutient également la nouvelle mesure AveniR car elle permet d'identifier des potentiels et de développer des stratégies pour les régions de montagne et les espaces ruraux. Ce sont souvent ces régions qui ont des ressources financières et humaines limitées. Cependant, la mesure AveniR ne va pas assez loin et ne permet pas de financer la mise en œuvre des projets.

Qu'en est-il des initiatives individuelles ?

Le rapport mentionne uniquement les initiatives communes ou participatives. Cependant, certains projets individuels peuvent aussi contribuer au développement cohérent du territoire comme le montrent les deux exemples suivants :

Les dessertes de base sont un défi de taille, en particulier dans les zones rurales et les régions de montagne. La population doit pouvoir bénéficier d'infrastructures et de services qui répondent à ses besoins pour éviter qu'elle ne migre vers les centres urbains et leur périphérie. Les exploitations agricoles qui proposent, par exemple, des structures d'accueil d'enfants à la ferme dans les régions qui en sont dépourvues contribuent à améliorer les services de base dans la région.

Le secteur agricole peut également contribuer à résoudre le défi de l'approvisionnement énergétique à partir d'énergies renouvelables. Par exemple, lorsqu'une exploitation agricole construit une installation de biogaz qui valorise les déchets alimentaires en énergie. L'énergie qui n'est pas utilisée sur l'exploitation est injectée sur le réseau local pour alimenter les bâtiments voisins. Ce type de projet, à l'interface des secteurs agricole et énergétique, apporte une plus-value régionale.

Les deux exemples qui précèdent, montrent comment des initiatives para-agricoles individuelles peuvent contribuer à améliorer la situation d'une région dans des domaines comme celui des services et de l'énergie. C'est pourquoi elles méritent aussi d'être soutenues par des mesures spécifiques.

Seite 3|3

- **Êtes-vous intéressés par un échange régulier sur les thèmes de la politique des agglomérations et de la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne ?**

Oui. Pour l'USP, il est important d'être impliquée dans le débat sur la politique régionale, car elle se considère aussi comme une représentante des intérêts de l'espace rural avec toutes ses facettes.

Remarques finales

L'USP soutient globalement la vision du développement cohérent du territoire proposée avec la politique pour des agglomérations et la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne sous un même toit. Cependant, les nouvelles mesures « Rendre visible la contribution des politiques sectorielles aux objectifs de la Politique des agglomérations et de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne » et « AveniR » ne vont pas assez loin. Les politiques sectorielles doivent contribuer davantage au développement cohérent du territoire. Aussi, il convient de souligner encore une fois que les initiatives para-agricoles individuelles qui apportent une amélioration pour la région doivent être soutenues par des mesures spécifiques.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de cette consultation et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union suisse des paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur